

## LETTRE PLAISANCIERS

# Lettre des plaisanciers Mars 2021

1 DOCUMENT - Publié le 31 mars 2021



**LA BAISSÉ DU NIVEAU DU LAC :**

Le 2ème baisse du niveau du lac est programmée pour l'automne 2021. Le processus de baisse sera identique à celui de 2017. Du 1er septembre au 30 septembre, le lac entrera dans une phase de baisse de 10cm. Du 1er au 30 octobre, le niveau sera maintenu à sa cote de programmation de base.

À partir du 1er novembre, le niveau du lac se fera en fonction des apports hydrologiques naturels pour atteindre la cote normale.

**Remarque :** selon les documents, vous pouvez rencontrer 2 chiffres différents désignant la cote de base du lac. Il s'agit en fait de la même cote mais décrite selon 2 référentiels différents : la cote 2000 (GND) et la cote 2015 (NAP).



**Planning prévisionnel à retenir pour 2021 :**

- Avril 2021 :** premiers travaux de creusement entièrement impactés par la baisse du niveau du lac. Chaque passage de chantier se fera avant individuellement.
- Avril :** étude des plans de travail prévue en amont de l'été. Afin de pas s'engager inutilement le matériel nécessaire, nous encourageons par avance les plaisanciers de bien vouloir attendre la décision du compteur individuel avant d'appeler le Service des Ports.
- Avril 2021 :** les plaisanciers informés par le département de leur baisse seront informés de la date prévue qu'ils doivent attendre avant l'ouverture de la baisse du lac.
- Fin et 2ème semaine de septembre 2021 :** déplacement des bateaux sur leur place prévue.
- Octobre 2021 :** les plaisanciers seront invités à rejoindre leur place finale de quatre points de lacs quel que soit le niveau naturel du lac durant.

**IMPORTANT :** nous attirons l'attention des plaisanciers titulaires d'un emplacement à l'année qui sera automatiquement supprimé avant de leur informer, au plus tôt, de leur souhait de libérer leur place. Cette [dernière page](#) de notre organisation du département des bateaux.

**CANAL DE SÈVÈRES :**

Pendant la baisse du lac, il sera conseillé de ne pas naviguer sur le canal de Sèveres, le barrage créé par le passage des bateaux étant projetable à l'intérieur des berges pendant cette période.

Enfin, nous recommandons de toujours que l'opération se fasse en fonction de conditions météorologiques favorables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site du Canal :

<https://www.canal-saveres.com/>



**LETTRE\_PLAISANCIER\_MARS\_2021.PDF**

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 1,1 MO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.